



Fabien ROUSSEL
Député du Nord

Bruay-sur-l'Escaut, le 7 février 2023

Un appareil d'imagerie médicale pour l'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux dès 2024

L'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux aura la possibilité, dès 2024, d'acquérir et d'exploiter un appareil d'imagerie médicale, incluant scanners et Imagerie par résonance magnétique (IRM).

La bonne nouvelle a été annoncée mardi 7 février, lors d'une séance de questions à l'Assemblée nationale. J'ai interpellé le ministre de la Santé sur cette demande formulée en avril 2022 par le centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux, en association avec l'hôpital de Valenciennes et des radiologues libéraux du secteur.

La réponse positive à une requête jusqu'alors repoussée par l'Agence régionale de santé est une grande avancée pour tous les territoires confrontés à la désertification médicale et notamment celui de l'Amandinois, particulièrement dépourvu de moyens dans le domaine de l'imagerie médicale et dans la prévention des cancers et des maladies cardio-vasculaires.

Dans l'Amandinois, territoire du Valenciennois qui regroupe près de 45 000 habitants, il faut en effet attendre jusqu'à deux mois pour obtenir un rendez-vous d'Imagerie par résonance magnétique, principale méthode de diagnostic de ces pathologies. Pour bénéficier de cet examen, il faut se rendre dans l'un des trois centres du Valenciennois équipés d'un tel appareil d'imagerie médical, situés à Valenciennes, à Saint-Saulve ou à Denain. Un éloignement géographique et des délais d'attente insupportables qui non seulement retardent les dépistages de pathologies mais mettent aussi parfois des vies en danger.

L'autorisation d'exploitation annoncée mardi par le ministère de la Santé va donc permettre au Centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux de combler des lacunes inadmissibles en matière d'accès aux soins des habitants de l'Amandinois. Elle est aussi une étape importante dans la mise en œuvre du projet de plateau d'imagerie mutualisé associant le public et le privé.